



Site « HANGARD » – Déville lès Rouen

DUP « Tolerie » AN 584

La commune sollicite l'EPFN pour :

- l'assister dans une procédure de DUP pour acquérir la parcelle AN 584 (126m²), bien vacant ni entretenu depuis plus de 10 ans du fait d'une succession bloquée,
- engager une étude pour déterminer la capacité du site en vue de définir un projet de reconversion/renouvellement à caractère résidentiel: emprise AN 231-232-583-584 = 1 230 m².

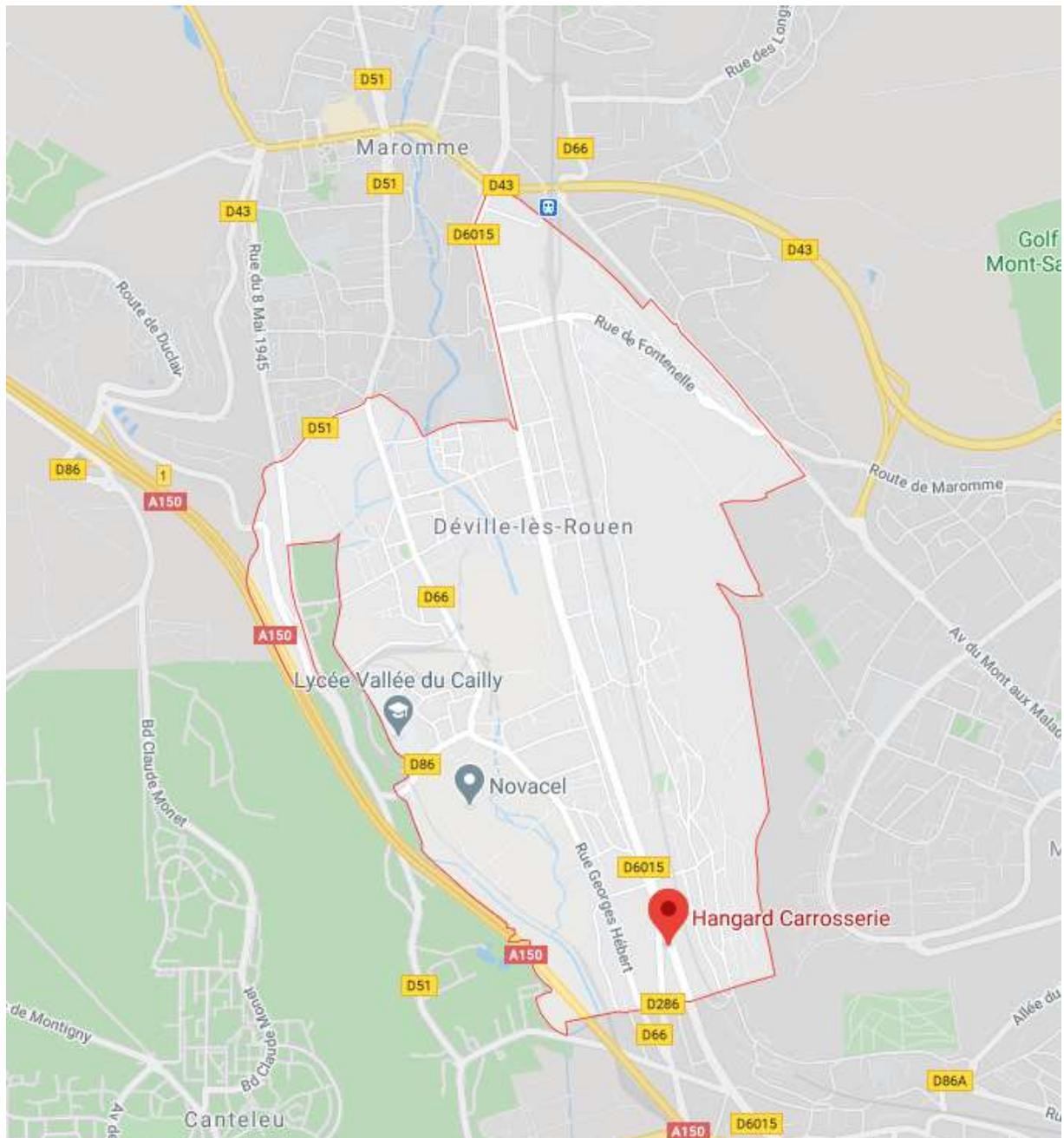
En pièce jointe, la délibération n°2020-54 en date du 18 juin 2020 relative à la demande d'acquisition de la parcelle AN 584 via DUP menée par l'EPFN.

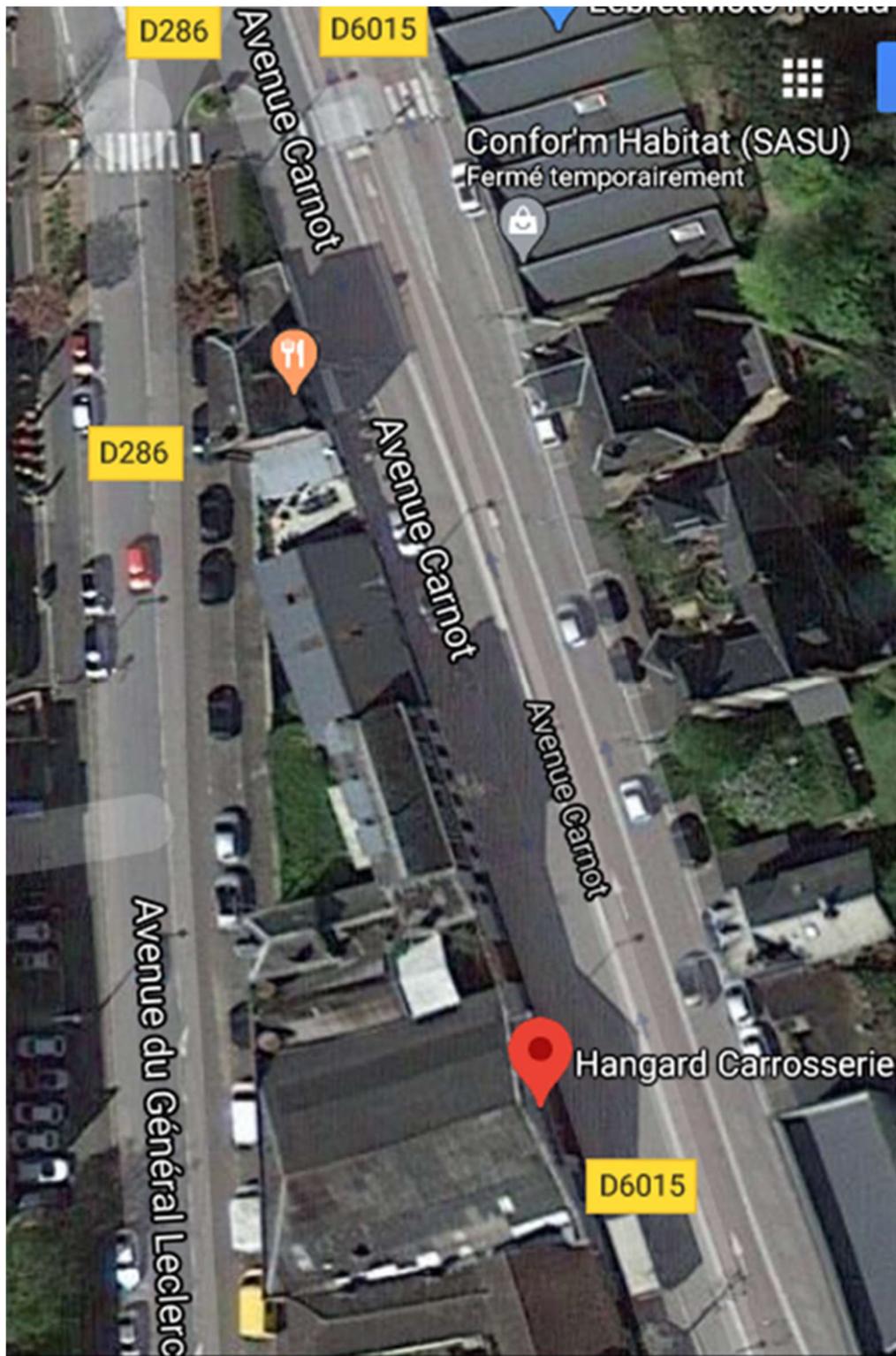
Précisions :

- Dans le PAF d'Agglomération (CREA/2008, idem avenant 1 - 2011), était inscrit le portage foncier des parcelles AN 231 & 232 (ancien garage carrosserie automobiles). Ains aujourd'hui, la commune est propriétaire des parcelles AN 231-232 et 583, propriétés totalement vacantes.
- A ce jour, il reste la parcelle AN 584 à maîtriser, sur laquelle a été remis un emplacement réservé au PLUI Métropolitain avec la prescription suivante : "Mixité sociale de l'habitat : 25 % logements en accession à la propriété à coût maîtrisé". Or ce bien est dans une succession non réglée / bloquée.

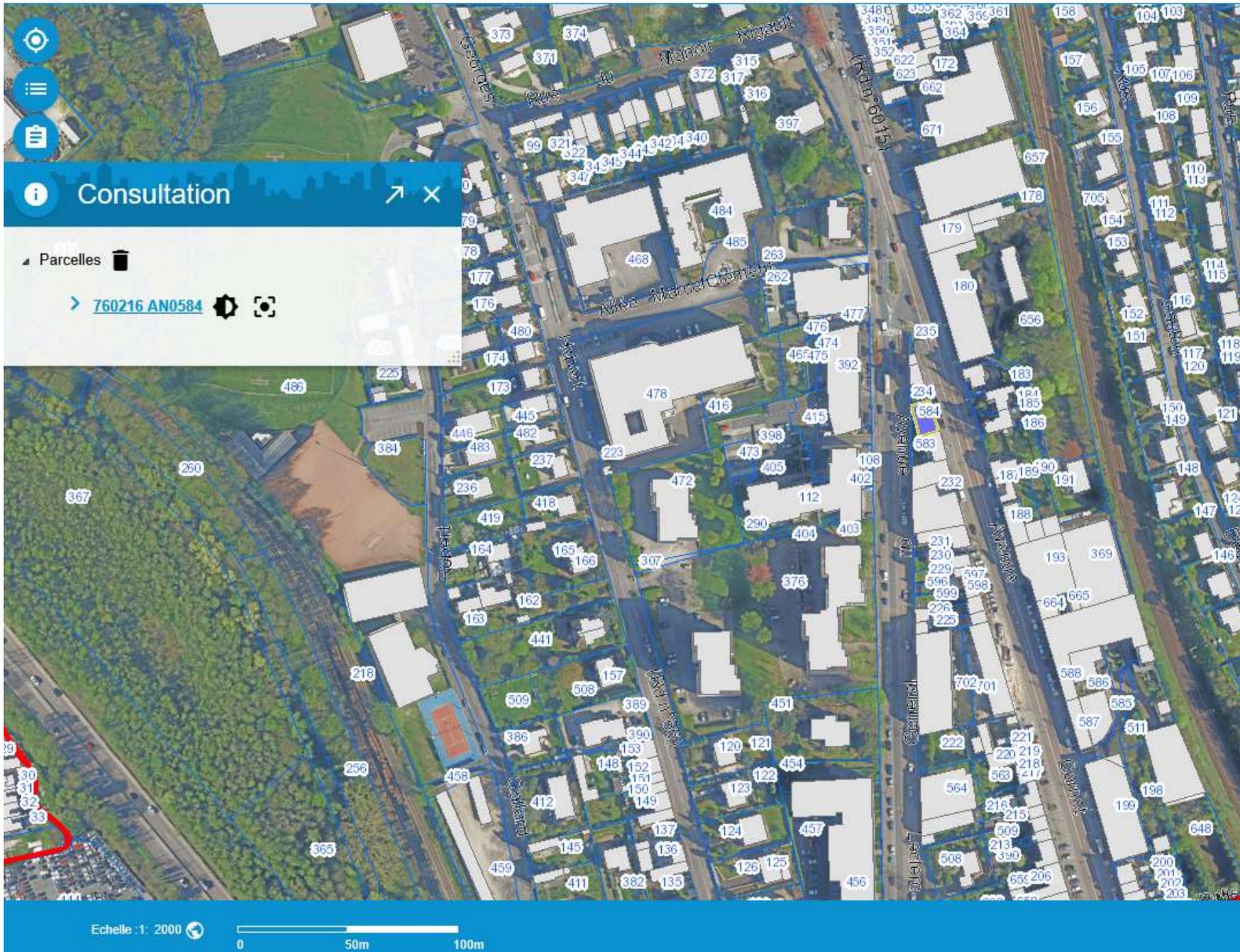
NB : En 2012, au décès du père, le fils, la sœur et la mère en héritent. Le fils avait coupé les ponts avec sa famille et à ce jour il est décédé, ce qui pose problème vis à vis de ses héritiers à lui (aurait peut-être des enfants...). Après échanges avec la fille, la mère et leur notaire, entre le notaire de la commune et leur notaire, il s'avère que la procédure de DUP est nécessaire. La mère et la fille veulent se "séparer" de ce bien ; bien non occupé ni entretenu depuis plus de 10 ans.

Localisation :





Extrait cadastral :



ZONAGE PLUM :

UAB-2 - Zone urbaine mixte à dominante habitat de centralité



Photos :

Façade avenue Carnot :



Vue arrière depuis l'avenue du Général Leclerc :

